



Carré Vert
45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Electriciens sans frontières

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Electriciens sans frontières

Association reconnue d'utilité publique par décret du 23 mai 2013

N° SIREN : 394 528 897

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Electriciens sans frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Électriciens sans frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « Changement de réglementation comptable » en page 10 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

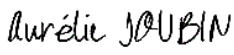
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 12 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin

Associée



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

11 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris

Tél. : 33 1 84 21 10 40

Email : contact@electriciens-sans-frontieres.org

www.electriciens-sans-frontieres.org

Association Loi 1901 – SIREN n° 394 528 897 – Code APE 9499 Z



SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	7
NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	7
NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	7
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation - Référentiel	10
2. Changement d'estimation.....	11
3. Etat séparé des avantages et des ressources de l'étranger	11
4. Comparabilité des exercices	11
5. Immobilisations incorporelles.....	11
6. Immobilisations corporelles	12
7. Immobilisations financières.....	12
8. Créances et comptes rattachés.....	12
9. Valeurs mobilières de placement.....	12
10. Stocks.....	12
11. Disponibilités.....	12
12. Transactions en devises.....	13
13. Provisions pour risques et charges.....	13
14. Honoraires du Commissaire aux comptes	13
15. Fonds dédiés	13
16. Impôts.....	13
17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	13
18. Compte Emploi des Ressources (CER)	14
19. Effectifs et personnels détachés	14
20. Contributions volontaires.....	15
21. Engagements hors Bilan.....	17
22. Rémunération des Dirigeants.....	18
a) Champ d'application	18
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice.....	18
23. Evènements post-clôture.....	18
NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF.....	19
1. Actif immobilisé.....	19
a) Immobilisations brutes.....	19
b) Amortissements et dépréciations d'actif.....	19
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	20
2. Détail des créances.....	20
3. Disponibilités.....	21
4. Etat des créances	21
5. Produits à recevoir par postes de Bilan	21
6. Charges constatées d'avance	22
NOTE 5. DETAIL DU PASSIF	23
1. Tableau de variation des fonds propres	23
2. Fonds dédiés.....	24
Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.....	24
3. Provisions inscrites au Bilan.....	25
4. Etat des dettes.....	25
5. Charges à payer.....	25
NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	26
NOTE 7. EFFECTIF.....	26
NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	27
NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)	28



BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2025			Exercice clos le 31 déc. 2024
		Règlement ANC 2022-06			Publiés
		Brut	Amort. et Dépréciat°	Net	
	Frais d'établissement				
	TOTAL I				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	98 841	98 841	0	0
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Tech., Matériels & Outil.	1 953	1 839	114	310
	Autres immobilisations corporelles	47 379	38 204	9 175	6 190
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières :				
	Titres immobilisés	153		153	153
	Dépôts et cautionnements	359		359	359
	TOTAL II	148 685	138 884	9 801	7 012
ACTIF CIRCULANT	Stocks	37 777	8 580	29 197	30 309
	Avances & acomptes versés				
	Créances				
	Autres créances	911 984		911 984	2 170 761
	Charges constatées d'avance	51 609		51 609	27 960
	Instruments financiers à terme	3 348 505		3 348 505	4 640 462
	Disponibilités	8 278 164		8 278 164	6 869 021
	TOTAL III	12 628 039	8 580	12 619 459	13 738 513
	Frais d'émission des emprunts				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Ecart de conversion actif				
	TOTAL IV				
	TOTAL V				
	TOTAL VI				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	12 776 724	147 464	12 629 260	13 745 525



BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2025	Exercice clos le 31 déc. 2024
		Règlement ANC 2022-06	Publiés
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres / fonds associatif sans droit de reprise	47 447	47 447
	Fonds propres / fonds associatif avec droit de reprise		
	Réserves pour projets	1 010 000	940 000
	Report à nouveau	80 977	72 630
	Résultat de l'exercice	92 461	78 347
	<i>Situation nette (sous-total)</i>	1 230 885	1 138 424
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	1 230 885	1 138 424
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	10 322 618	11 447 515
	TOTAL II	10 322 618	11 447 515
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL III	0	0
DETTES	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers		
	Emprunts & dettes financières divers		126
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	553 407	491 640
	Dettes des legs ou donations		
	Autres dettes	3 350	3 320
	Produits constatés d'avance	519 000	664 500
	TOTAL IV	1 075 757	1 159 586
	Ecart de conversion passif	0	0
	TOTAL V	0	0
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		12 629 260	13 745 525



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2025	Exercice clos le 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	34 819	34 440
Vente de biens et services		
Ventes de biens	24 496	41 826
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	38 433	29 312
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics de subventions d'exploitation	4 779 182	4 796 430
Vers. des fondateurs ou consommations de la dot. consommable		
Ressources liés à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	559 804	355 969
<i>Mécénats</i>	755 369	999 517
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	1 924 416	1 944 105
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	15 670
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	50	0
Utilisations des fonds dédiés	8 707 362	6 959 804
Autres produits	16 974	15 366
TOTAL I	16 840 905	15 192 439
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	4 378	31 732
Variation de stocks	1 113	60 509
Autres achats et charges externes	7 879 874	6 436 727
Aide financières	246 974	356 316
Impôts, taxes et versements assimilés	78 883	84 060
Salaires	785 308	665 676
Cotisations sociales	269 746	234 275
Dotations aux amortissements et dépréciations	4 436	3 148
Dotations aux provisions		
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	7 582 466	7 476 962
Report en fonds dédiés	34 404	2 464
Autres charges		
Total II	16 887 582	15 351 869
Résultat d'exploitation (I-II)	(46 677)	(159 430)



COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2025	Exercice clos le 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
PRODUITS FINANCIERS :		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	162 400	289 410
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	162 400	289 410
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées	514	536
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	514	536
Résultat financier (III-IV)	161 886	288 874
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	115 209	129 444
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Produits exceptionnels		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Charges exceptionnelles		
TOTAL VI	0	0
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VII)	22 748	51 097
Total des produits (I+III+V)	17 003 305	15 481 849
Total des charges (II+IV+VI+VII)	16 910 844	15 403 502
Résultat de l'exercice	92 461	78 347

Annexe du Compte de résultat (en euros)		2025	2024
PRODUITS :			
870	Dons en nature	1 594 476	2 718 730
871	Prestations en nature	722 736	753 034
875	Bénévolat	4 845 128	4 481 283
TOTAL		7 162 339	7 953 046
CHARGES :			
861	Mise à disposition gratuite	1 594 476	2 718 730
862	Prestations en nature	722 736	753 034
864	Personnel bénévole	4 845 128	4 481 283
TOTAL		7 162 339	7 953 046



NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Elle a aussi pour but d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

Les projets d'accès à l'électricité et à l'eau que nous menons sont destinés aux populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, afin que leurs conditions de vie s'améliorent durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité.

Pour répondre à leurs besoins énergétiques tout en luttant contre le dérèglement climatique, l'utilisation d'énergies renouvelables est incontournable puisque l'énergie est le principal facteur qui contribue au changement climatique avec environ 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les projets menés par les bénévoles d'Electriciens sans frontières reposent avant tout sur l'utilisation de l'énergie procurée par le soleil ou par les cours d'eau.

Nous construisons nos projets en associant systématiquement les leviers de développement et l'intégration des enjeux environnementaux. Chacune de nos missions a vocation à apporter un bénéfice direct aux populations dans 8 domaines différents : accès à une eau de qualité, éducation, santé, formation, développement économique, vie sociale et sécurité, sécurité alimentaire et dérèglement climatique.

Par ailleurs, notre association se caractérise par l'implication d'un millier de bénévoles répartis au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français. Ils mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de l'association. Notre soutien financier provient essentiellement de partenariats de long terme avec des entreprises mais aussi de financements ponctuels de projets par des acteurs publics ou privés et de fonds collectés auprès du public.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

a) L'urgence d'agir pour le maintien de l'aide publique au développement et de nos projets

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une nouvelle baisse de plus de 700 millions d'euros de l'aide publique au développement, réduite de plus de moitié en deux ans. Ces coupes fragilisent les ONG et menacent des actions essentielles dans un contexte de crises majeures (Gaza, Liban, Syrie, Ukraine...), notamment pour l'accès à l'énergie et à l'eau, indispensables à la santé, à l'éducation et à l'autonomie. **L'énergie reste vitale dans de nombreuses crises et nous nous adaptons, en interne pour maintenir nos actions à travers le monde, et nous nous mobilisons avec d'autres acteurs, pour mettre en lumière la baisse des financements.** La solidarité internationale ne doit pas être une variable d'ajustement.

b) Hommage à Jean-Pierre Cerdan, secrétaire général d'Electriciens sans frontières.

Jean-Pierre nous quittait le 20 mars 2025. Electriciens sans frontières a perdu son secrétaire général, un membre de cette grande famille des électriciens solidaires, un ami. Incroyable de travail, de compétences, d'intelligence, de disponibilité, d'attention, de bienveillance, de convivialité, un infatigable. Nombreux sont ceux qui ont pu constater l'énergie sans limite qu'il mettait pour mobiliser



les bénévoles Electriciens sans frontières de l'ONG, les salariés et les partenaires en faveur de l'accès à l'électricité pour toutes et tous.

c) Ukraine : 4 ans de conflit, l'énergie pour résister

Dans un contexte de guerre, fournir de l'électricité ne consiste plus seulement à rétablir un service, il s'agit surtout de maintenir en vie des hôpitaux, de sécuriser l'accès à l'eau, de préserver les activités essentielles. Depuis 2022, avec le soutien de nombreux partenaires français et ukrainien, nous agissons au plus près des besoins des populations. Nous intervenons via deux types d'actions.

L'urgence hivernale : pour permettre à la population de traverser l'hiver dans des conditions minimales de sécurité, en luttant contre le froid.

Les **solutions hybrides** : pour diversifier et décentraliser les pôles de production d'énergie grâce à des une centaine d'installations hybrides solaires.

d) Deux engagements clés portés grâce au soutien de la Mirova Foundation.

Au **Kenya** : la mise en œuvre d'un projet innovant de froid solaire visant à améliorer le stockage du poisson issu de la pêche artisanale pour des vendeuses de Kendu Bay, en bordure du lac Victoria.

En **France** : financement d'une consultance externe, pour capitaliser sur l'expertise acquise de nos dix dernières années d'intervention, afin de mettre à jour notre guide des bonnes pratiques à destination de tous, en cofinancement avec le F3E.

e) Mayotte, cyclone Chido : une mobilisation remarquable des syndicats d'électrification

Fin 2024, le cyclone Chido a frappé Mayotte, causant d'importants dégâts matériels et impactant le quotidien de tous les mahorais. Face à cette catastrophe, **la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** et ses collectivités adhérentes ont exprimé un soutien massif et rapide à destination de la population. Grâce à une mobilisation sans précédent de notamment plus de 20 syndicats départementaux d'énergie à travers la France, ce sont plus de 150 k€ qui ont été collectés pour activer et soutenir nos opérations à Mayotte. Nos équipes ont pu intervenir rapidement pour répondre à l'urgence énergétique.

f) Des partenariats fédérateurs basés sur le dialogue et la co-construction

Officialisé lors du salon des maires et des collectivités locales en novembre 2025, le partenariat signé avec la FNCCR renforce notre capacité d'action et démontre l'impact considérable de la Fédération et de ses collectivités adhérentes mobilisées pour soutenir des actions de solidarité, comme ce fut le cas à la suite du cyclone Chido à Mayotte.

g) Une médaille, symbole d'engagement et de reconnaissance

Chaque année, le Cercle National des Bénévoles décerne la médaille du Mérite Bénévole à des bénévoles dont l'engagement associatif est sans faille et dont les mérites sont nombreux. Electriciens sans frontières a eu l'honneur de célébrer la remise de la médaille du Mérite Bénévole à **Michel Detot**, fondateur de l'organisation. Cette distinction salue un engagement remarquable au service de la solidarité internationale et une contribution déterminante au développement et à la structuration de notre action. Nous exprimons notre profonde reconnaissance à Michel Detot pour son parcours inspirant et son implication constante depuis la création d'Electriciens sans frontières.

h) Côte d'Ivoire, Gbogolo : un projet au carrefour de nos leviers de développement

À Gbogolo, le manque d'électricité et d'eau limite fortement les services de **santé** et d'**éducation**. Le projet vise à améliorer les conditions du dispensaire, de la maternité et des établissements scolaires grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques (**lutte contre le dérèglement climatique**), à la mise en conformité des installations électriques intérieures et à l'électrification des classes. Un audit des réseaux d'eau a également été mené par un bénévole expert eau pour favoriser l'**accès une eau de qualité**. Par ailleurs, un comité de gestion sera créé par l'association partenaire pour assurer la pérennité des équipements. Un projet de cultures maraîchères renforcera la **sécurité alimentaire** et générera des revenus contribuant au **développement économique** et aux coûts de maintenance. Enfin,



Electriciens sans frontières a assuré la **formation** de trois villageois à la maintenance de premier niveau et à la prévention des risques électriques. *En savoir plus page*

i) L'énergie comme vecteur de développement : focus sur le projet Agotimé Vakpo au Togo.

Ce projet vise à améliorer durablement l'éducation, la sécurité et la vie sociale des habitants. L'accès à l'eau, identifié comme prioritaire, a d'abord été renforcé par la réalisation de forages approvisionnant aujourd'hui trois villages. Dans un second temps, et face à des besoins énergétiques croissants, l'énergie solaire, particulièrement adaptée au contexte togolais, a été déployée. Trois centrales photovoltaïques, six stations de recharge de lampes solaires et trois lampadaires solaires ont ainsi été installés dans les quatre villages, bénéficiant à près de 4 500 personnes, dont les écoliers, les enseignants et leurs familles. En s'appuyant sur les énergies renouvelables, le projet répond aux besoins essentiels des populations tout en contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique.

j) La formation, vecteur de développement : au cœur du lycée technique de Kribi au Cameroun

La formation est un puissant vecteur de développement et l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté, d'élever les niveaux de santé et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Nous avons, avec l'association Codeko, développé un projet de formation au photovoltaïque dans le lycée technique de Kribi. Notre but : contribuer au renforcement des compétences et des savoir-faire des enseignants de la filière électrique grâce à une formation théorique de six mois et la création d'une option installation photovoltaïque. Ce programme inclut un équilibre entre théorie et pratique puisque la supervision d'un chantier-école d'installation photovoltaïque et les travaux d'installation sur divers établissements ont été confiés aux élèves et leurs professeurs.

k) Notre compétence en énergie : un savoir-faire plébiscité

Fort de notre expertise dans l'accès à l'électricité et à l'eau, nous intervenons régulièrement auprès d'acteurs de la solidarité internationale. Au Tchad, nous avons contribué à renforcer les installations électriques des hôpitaux de N'Gouri et de N'Djaména pour l'ONG ALIMA, en intégrant un plan de maintenance et de formation des utilisateurs, et réalisé le diagnostic de l'hôpital de Goundi assorti de recommandations techniques pour le compte de l'ONG ACRA. À Madagascar, nous avons fiabilisé six sites des Filles de la Charité afin de garantir un accès fiable à l'électricité et à une eau de qualité dans des écoles, centres de santé et internats, complété par des actions de formation et de sensibilisation avec les électriciens locaux.



NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 12.629,2 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 92.461 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation - Référentiel

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1 er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

L'exercice a intégré les évolutions issues du règlement ANC n° 2022-06, notamment la suppression de certains comptes de produits et charges exceptionnels et le reclassement des opérations concernées selon leur nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

.



2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Etat séparé des avantages et des ressources de l'étranger

Il s'agit de la troisième année d'application du règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 qui introduit la production en annexe de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. L'association disposant de plus de 153 k€ de ressources provenant de dons de personnes physiques ou morales ouvrant droit à un reçu fiscal, celle-ci applique ce texte. Le tableau est présenté ci-dessous :

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, exercice au 31/12/2025				
Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
				Montant ou valorisation total des avantages et des ressources
Total Suisse				34 745,00 €
Total Belgique				64 300,00 €
Total Etats-Unis				3 341,19 €
Total Canada				50,00 €
Total Australie				50,00 €
Total Royaume-Uni				220,00 €
Total Italie				3 255,00 €
Total Allemagne				630,00 €
Total Arabie saoudite				172 311,27 €
Total Emirats arabes unis				99 937,00 €
Total Luxembourg				2 744,96 €
Total Sénégal				3 862,00 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger qu'Electriciens sans frontières doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- Au siège d'Electriciens sans frontières, situé au 59 avenue de la République 93170 Bagnolet

4. Comparabilité des exercices

Le compte de résultat est présenté avec deux colonnes afin de permettre une comparabilité entre la présentation de l'exercice 2025 et l'exercice 2024.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.



6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

▶ Agencements	5 ans
▶ Matériel informatique	3 ans
▶ Mobilier de bureau	5 ans

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

8. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

9. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

11. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 09.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2025.



12. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

14. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 27.800 euros HT (33.600 euros TTC) au titre l'année 2025.

15. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

16. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER).

Il permet de présenter le compte d'emploi des ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public.

Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.



18. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par les règlements 2020-08 et n°2022-04.

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet également de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

19. Effectifs et personnels détachés

En 2025, Electriciens sans frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 17,3 personnes (hors personnel mis à disposition).

Par ailleurs, RTE et ENEDIS mettent à disposition de l'association 1,9 personnes, plus le Président de l'association, détaché par EDF quatre jours par semaine.



20. Contributions volontaires

Electriciens sans frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 2.546 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 674.690 €.

Compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones d'intervention et de notre stratégie de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons valorisé 1.470 jours de mission à distance à 265 € par jour, soit 389.550 €. Pour évaluer le nombre de jours de mission à distance, nous comptons 210 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est inférieur à 120 k€ et 420 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est compris entre 120 k€ et 300 k€.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 10.184 jours à 265 € par jour, soit 2.698.760 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances. Sont notamment compris les réunions de secrétariat régional et les réunions de secrétariat régional élargies qui sont primordiales pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des délégations. A cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Ecosystem, Semaine de l'Energie Solidaire...). Le total s'élève à 4.084 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.082.128 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2025 s'élève à 18.284 jours à 265 € par jour, soit 4.845.128 €.

Les temps passés par les administrateurs et membres en CA et AG s'élèvent à 106 jours, soit 28.090 €.

Ces temps ne sont pas compris dans la valorisation des CVN au pieds du compte de résultat.



Valorisation des dons en nature :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand	don de matériel	47 653 €	1 477 859 €
Prismian Câbles et Systèmes France	don de matériel	92 788 €	
Ehedis	don de matériel	196 621 €	
Electra	don de matériel	3 917 €	
EDF Solutions solaires	don de matériel	25 512 €	
Europole	don de matériel	7 144 €	
France Paratonnerres	don de matériel	16 928 €	
Iberdrola	don de matériel	8 024 €	
Amorgreen	don de matériel	21 870 €	
Schneider Electric	don de matériel	4 439 €	
Sol! Groupe	don de matériel	14 796 €	
Abandon de frais		116 618 €	
TOTAL:		556 308 €	

Les abandons de frais s'élèvent à 116.618 € et sont comptabilisés dans le compte de résultat en produits et en charges conformément à la réglementation comptable.

Valorisation des prestations en nature :

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services



Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal
Mécénat de compétences	318 207 €
Prestation de service	223 359 €
Logistiques (locaux, affranchissement)	181 169 €
TOTAL:	722 736 €

21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et recus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



22. Rémunération des Dirigeants

a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2025
- ▶ la Déléguée Générale, entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2025

b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition quatre jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec RTE. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

La rémunération de la Déléguée Générale est incluse dans les charges de personnel et n'est pas présentée de manière individualisée.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

23. Evènements post-clôture

Néant



NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2024	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2025
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Immobilisations incorporelles en cours	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, matériel	2,0			2,0
-Installations générales	15,9	2,3	14,7	3,5
-Matériel de bureau et informatiques	49,2	3,3	10,2	42,3
-Mobilier de bureau	22,3	1,6	22,3	1,6
Immobilisations financières :				
-Titres immobilisés	0,2			0,2
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
Total	188,7	7,2	47,2	148,7

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2024	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2025
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, matériel	1,6	0,2		1,8
-Installations générales	15,9	0,3	14,7	1,5
-Matériel de bureau et informatiques	43,0	3,7	10,2	36,5
-Mobilier de bureau	22,3	0,2	22,3	0,2
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
Total	181,7	4,4	47,2	138,9



c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2025		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	98,8	(98,8)	0,000
-Avances et Acptes sur Immobilisations			0,000
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(1,8)	0,2
-Installations générales	3,5	(1,5)	1,980
-Matériel de bureau et informatiques	42,3	(36,5)	5,8
-Mobilier de bureau	1,6	(0,2)	1,400
Immobilisations financières :			
-Titres immobilisés	0,2		0,2
- Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Total	148,7	(138,9)	9,8

2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Au 31 déc. 2025		Au 31 déc. 2024	
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>				
- Fournisseurs débiteurs	1,4		1,4	29,1
- Autres créances	910,6		910,6	2 141,7
Total	912,0	0,0	912,0	2 170,8

Les autres créances concernent principalement des ressources à recevoir pour 537,4 k€ ainsi que des avances et acomptes sur les projets en cours pour 358,0 k€.



3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Disponibilités et VMP :</u>			
- Valeurs mobilières de placement	3 348,5		3 348,5
- Banques	8 265,4		8 265,4
- Caisses	12,7		12,7
Total	11 626,6	0,0	11 626,6

4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
Prêts			
Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Actif circulant :			
Acomptes et avances versés / cdes			
Autres créances et charges constatées d'avance	963,5	963,5	
Total	963,9	963,5	0,4

5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Organismes sociaux	
Ressources et dons à recevoir	537,3
Disponibilités	44,2
Total	581,5



6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d avance (en k€)	Montant
Charges constatées d avance	51,6
TOTAL	51,6

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTE 5. DETAIL DU PASSIF

1. Tableau de variation des fonds propres

Montants en k €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public
Fonds propre sans droit de reprise	47,4							47,4	
Fonds propre avec droit de reprise	0,0								
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0								
Autres Réserves diverses	940,0	70,0						1 010,0	
Report à nouveau	72,6	8,3						80,9	
Résultat de l'exercice 2024	78,3	(78,3)							
Résultat de l'exercice 2025				92,5				92,5	
Situation nette (a)	1 138,4			92,5				1 230,8	
Fonds propres consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total (b)									
Total Fonds propres (a) + (b)	1 138,4							1 230,8	



2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondantes aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Total Siège	7 674 053	6 357 467	5 259 165	0	6 575 751	67 753
Total Alsace	30 524	10 885	99 287	0	118 926	4 374
Total Aquitaine	260 241	287 879	148 675	0	121 037	1 791
Total Bourgogne - Franche-Comté	202 677	184 364	188 468	0	206 781	0
Total Bretagne	136 272	91 629	191 376	0	236 019	9 362
Total Centre	156 469	25 498	79 220	0	210 191	3 546
Total Normandie	54 691	55 286	22 291	0	21 696	0
Total Ile de France	398 485	225 021	280 380	0	453 844	28 242
Total Languedoc Roussillon	187 710	183 881	151 016	0	154 845	657
Total Limousin	341 601	354 671	237 750	0	224 680	0
Total Lorraine	36 121	20 713	129 343	0	144 751	0
Total Midi-Pyrénées	649 195	197 392	184 883	0	636 685	0
Total Pays de Loire	786 478	395 305	277 110	0	668 283	13 074
Total PACA	318 295	244 808	188 911	0	262 397	15 686
Total Rhône-Alpes	214 703	72 562	144 590	0	286 732	10 032
Total Fonds dédiés	11 447 515	8 707 363	7 582 466	0	10 322 618	154 516

Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.



3. Provisions inscrites au Bilan

Néant

4. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	400,3	400,3		
Dettes fiscales et sociales	153,1	153,1		
Autres dettes	3,4	3,4		
Produits constatés d'avance	519,0	519,0		
Total	1 075,8	1 075,8	0,0	0,0

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. En l'espèce, il s'agit des conventions pluriannuelles avec les partenaires qui auront une incidence sur 2026 et 2027.

5. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	84,8
Dettes fiscales & sociales	85,1
Autres dettes	
TOTAL	169,9



NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » comprend exclusivement des subventions octroyées par des organismes d'Etat, des collectivités territoriales et des syndicats mixtes.

Le poste « utilisation des fonds dédiés » était précédemment situé en pied de compte de résultat juste avant le résultat de l'exercice. Le nouveau référentiel précise la présentation des fonds dédiés comme partie intégrante du résultat d'exploitation.

Conformément au Règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, l'association a modifié la présentation de certaines opérations afin de supprimer la notion de transferts de charges.

Ainsi, les opérations antérieurement comptabilisées en compte 79 « Transferts de charges » sont désormais enregistrées selon leur nature :

- ▶ Les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés en diminution des charges de personnel (compte 649000) pour un montant de 7 731 €.

Ce changement de méthode vise à améliorer la lisibilité et la transparence du compte de résultat. L'impact de ce reclassement sur les comptes de l'exercice est limité et n'altère pas le résultat net de l'association.

NOTE 7. EFFECTIF

Effectif moyen en 2025	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	15,9		1,0
Personnel sous contrat à durée déterminée	0,4		
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	1,9		
TOTAL	18,2	0,0	1,0



NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2025										
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL		Dont générosité du public
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1 349 992	1 349 992	1 389 926	1 389 926	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0		0
1.1 Cotisations sans contrepartie	34 819	34 819	34 440	34 440	1.1 Bénévolat	0		0		
1.2 Dons et legs collectés	1 315 173	1 315 173	1 355 486	1 355 486	1.2 Prestations en nature	0		0		
- Dons manuels	559 804		355 969							
- Legs, donations et assurances-vie										
- Mécénat	755 369		999 517							
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0	1.3 Dons en nature	0				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 166 769		2 335 689		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 162 339		7 953 046		
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0		1.1 Bénévolat	4 845 128		4 481 283		
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		1.2 Prestations en nature	722 736		753 034		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 924 416		1 944 105		1.3 Dons en nature	1 594 476		2 718 730		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	242 353		391 585							
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 779 182		4 796 430		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0		
					3.1 Prestations en nature	0				
					3.2 Dons en nature	0				
TOTAL	8 295 942	1 349 992	8 522 045	1 389 926	TOTAL DES PRODUITS	7 162 339	0	7 953 046		0
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0							
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	8 707 362		6 959 804							
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	17 003 305	1 349 992	15 481 849	1 389 926						
1- MISSIONS SOCIALES	8 683 722	1 229 051	7 369 015	1 122 241	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 572 741	0	7 336 690		0
1.1. Réalisées en France	0	0	0	0	1.1. Réalisées en France	0		0		
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0						
1.2. Réalisées à l'étranger	8 683 722	1 229 051	7 369 015	1 122 241	1.2. Réalisées à l'étranger	6 572 741		7 336 690		
- Actions réalisées par l'organisme	8 418 338		7 012 699							
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	265 384	0	356 316	0						
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	264 618	37 453	179 468	27 332	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	336 838	0	349 799		0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	51 954		56 519							
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	212 664		122 950							
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	380 038	53 789	378 057	57 575	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	252 760	0	266 557		0
TOTAL	9 328 378	1 320 292	7 926 541	1 207 147						
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0							
	0		0	0						
5- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	7 582 466	29 700	7 476 962	182 779						
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	16 910 844	1 349 992	15 403 502	1 389 926	TOTAL DES CHARGES	7 162 339	0	7 953 046		0
EXCEDENT OU DEFICIT	92 461	0	78 347							



NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2025					
EMPLOIS	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
I- MISSIONS SOCIALES	1 229 051	1 122 241	I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1 349 992	1 389 926
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	34 819	34 440
1.2. Réalisées à l'étranger	1 229 051	1 122 241	1.2 Dons et legs collectés	1 315 173	1 355 486
			1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	37 453	27 332			
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	53 789	57 575			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 320 292	1 207 147	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 349 992	1 389 926
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	II- REPRISES DES PROVISIONS	0	0
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	29 700	182 779	III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
TOTAL GENERAL	1 349 992	1 389 926	TOTAL GENERAL	1 349 992	1 389 926
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			Plus ou moins résultat générosité	0	0
			Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0	0
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE	0	0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	6 572 741	7 336 690	Bénévolat	4 845 128	4 481 283
Frais de recherche de fonds	336 838	349 799	Prestations en nature	722 736	753 034
Frais de fonctionnement et autres charges	252 760	266 557	Dons en nature et Abandons de frais	1 594 476	2 718 730
Total	7 162 339	7 953 046	Total	7 162 339	7 953 046



Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvé par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

➤ **Définition des missions sociales**

Les missions sociales d'Electriciens sans frontières sont d'étudier, de promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Également d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

➤ **Les emplois du CROD et du CER**

Les missions sociales correspondent à des actions réalisées directement par l'association et uniquement à l'étranger.

Ce poste se compose de :

- de charges directes qui sont essentiellement composées d'achat de matériel et de notes de frais pour les équipes intervenant sur place,
- de charges indirectes qui correspondent principalement aux frais de structure supportés par le siège.

Les frais de recherche de fonds correspondent essentiellement aux salaires des membres de l'équipe communication/projet en charge de répondre aux appels à projets.

Les frais de fonctionnement se composent des :

- Salaires des équipes du siège,
- Déplacements hors projets,
- Honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.



➤ Modalité de passage des comptes annuels au CROD :

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

a) Affectation des charges de personnel et de personnel détaché

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 66% sur les missions sociales, 16% sur la recherche de fonds privés, 18% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 2.546 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 674.690 €.

Compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones d'intervention et de notre stratégie de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons valorisé 1.470 jours de mission à distance à 265 € par jour, soit 389.550 €. Pour évaluer le nombre de jours de mission à distance, nous comptons 210 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est inférieur à 120 k€ et 420 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est compris entre 120 k€ et 300 k€.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 10.184 jours à 265 € par jour, soit 2.698.760 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances. Sont notamment compris les réunions de secrétariat régional et les réunions de secrétariat régional élargies qui sont primordiales pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des délégations. A cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions dans les écoles, Semaine de l'Energie Solidaire...) et de formations inter régionales (ateliers énergies, eau, interculturalité, etc). Le total s'élève à 4.084 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.082.128 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2025 s'élève à 18.284 jours à 265 € par jour, soit 4.845.128 €.

c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.



➤ **Les produits liés à la générosité du public**

Les produits liés à la générosité du public figurant dans le CROD et le CER sont composés de cotisations sans contrepartie, de dons manuels et de mécénat.

➤ **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont affectées, selon le cas :

- Ressources libres : affectées à des projets en fonction des besoins de financement,
- Ressources dédiées : affectées aux projets afférents.